

**COMPTE RENDU DE LA
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2021**

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 Mars

L'an deux mil vingt et un,

Le 23 Mars 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence M. DELAIRE François, le Maire

PRÉSENTS : AIRVAULT Jean-Luc, DELAIRE François, GIRARD Philippe, LAFFOND Stéphanie, RAFFIER Marc, SALMON Jean-Guy, TALON Corinne, BROUSSARD Élisabeth, SICOT Yaël, DOUTEAU Philippe, GUIGNARD Laurent, MERCIER Sébastien, MILLET Céline,

REPRÉSENTÉS :

EXCUSÉS : VIDAULT W, RAYNAUD A

SECRÉTAIRE : AIRVAULT JL

Objet : Validation du PV du 14 Décembre 2020

Le conseil municipal valide le procès-verbal du 14 Décembre 2020 à l'unanimité.

Objet : Vote du Compte de Gestion 2020 établi par le trésorier

	Budget 2020	Réalisations 2020
Fonctionnement Dépenses	497 795.36€	283 546.50€
Fonctionnement Recettes	497 795.36€	512 265.46€

	Budget 2020	Réalisations 2020
Investissement Dépenses	447 835.82€	166 016.81€
Investissement Recettes	447 835.82€	132 034.38€

Objet : Vote du compte administratif 2020 établi par le Maire

	Budget 2020	Réalisations 2020
Fonctionnement Dépenses	497 795.36€	283 546.50€
Fonctionnement Recettes	497 795.36€	512 265.46€

	Budget 2020	Réalisations 2020
Investissement Dépenses	447 835.82€	166 016.81€
Investissement Recettes	447 835.82€	132 034.38€

M. DELAIRE, le Maire n'a pas pris part au vote du compte administratif.
Le conseil valide le compte administratif présenté.

Objet : Affectation du résultat

M. le Maire informe que :

-La section de fonctionnement présente un excédent de fonctionnement de : 228 718.96€

-La section d'investissement présente un déficit d'investissement de : **33 982.43€ (article 001)**

-Il faut couvrir le déficit d'investissement par l'excédent soit :

228 718.96€ - 33 982.43€ = 194 736.53€

-Il reste un excédent de 194 736.53€

-En 2020 des dépenses ont été engagées mais non réalisées, elles ont été reportées sur l'année 2021 ce sont **les restes à réaliser (RAR)**. Ces dépenses s'élèvent à **29 000.08€ (frais d'études architecte et co-traitants pour l'Eglise – tranche 1 et réfection toiture ancienne cantine)**

-Il faut les couvrir avec l'excédent de fonctionnement soit :

194 736.53€ - 29 000.08€ = 165 736.45€

Il reste donc un **excédent global de 165 736.45€** à affecter à la section de fonctionnement **(article 002)**

Le **besoin net de la section d'investissement** s'élève à **62 982.51€** ce qui correspond au le déficit d'investissement et aux restes à réaliser (RAR) (33 982.43€ + 29 000.08€)

Ce besoin est couvert par l'excédent de la section de fonctionnement initial **(article 1068)**

Le conseil valide l'affectation du résultat présenté.

Objet : Vote du Budget 2021

Le conseil vote le budget 2021 comme suit à l'unanimité :

	Budget 2021
Fonctionnement Dépenses	562 954.45€
Fonctionnement Recettes	562 954.45€

	Budget 2021
Investissement Dépenses	364 639.71€
Investissement Recettes	364 639.71€

Le conseil vote le budget 2021 à l'unanimité.

Objet : Vote des taux d'imposition 2021

M. le Maire rappelle que les taux d'imposition 2020 s'élevaient à :

TH : 9.27% Taux gelé en 2019

TFB : 8.30%

TFNB : 44.44%

Il informe que compte tenu la réforme de la taxe d'habitation engagée en 2021, la commune ne percevra plus de taxe d'habitation sur les résidences principales et que le conseil municipal ne doit pas voter de taux de TH 2021, ce dernier restant gelé à hauteur du taux 2019, jusqu'en 2023.

En 2021 la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera transférée à la commune avec un coefficient correcteur.

-Le taux de TFB voté par le Conseil départemental des Deux-Sèvres en 2020 est de 18.88%. Ainsi, le conseil municipal devra voter son taux de TFB à partir du taux communal 2020 auquel il convient d'ajouter le taux du département 2020.

Soit taux TFB 2021 pour Melleran : $8.30\% \text{ (taux 2020)} + 18.88\% = 27.18\%$

Le transfert de la part départementale de la TFPB aux communes permet de compenser en grande partie la suppression de la TH sur les résidences principales. Toutefois, le montant transféré de TFPB n'est pas nécessairement équivalent au montant de la TH sur les résidences principales perdu : il peut être supérieur (commune surcompensée) ou inférieur (commune sous-compensée).

Pour Melleran, en appliquant ce nouveau taux, le produit attendu est de 147 605€

Le Produit attendu de 2020 était de 117 241€

Soit une surcompensation de 30 364€ que la commune devra reverser, donc la commune maintient le montant des taxes foncières au même niveau qu'en 2020.

Le Maire propose de voter les taux suivants :

TFB : 27.18%

TFNB : 44.44%

Le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 et d'ajouter le taux départemental de la taxe foncière bâtie au taux communal de la taxe foncière bâtie.

Ce changement de taux sera transparent pour les administrés car le taux du foncier bâti du département va disparaître et il sera cumulé au taux communal.

Objet : Demandes de subventions :

-Bureau Mairie

M. le Maire propose à l'assemblée le réaménagement des bureaux de la Mairie afin d'améliorer les conditions de travail du personnel administratif ainsi que la salle du conseil. Le devis s'élève à 15 000€ TTC.

Il informe qu'il y aurait la possibilité de demander une subvention au titre de CAP RELANCE 2021. Le montant de la subvention est de 7 645€.

Ce type de travaux n'est pas subventionnable par la DETR car il faut un investissement assez important avec de gros travaux.

-Aire de jeux

M. le Maire propose d'implanter une aire de jeux sur la place de Melleran et plus précisément dans l'ancienne mare. Le devis s'élève à actuellement 20 000€ TTC.

Il informe qu'il y aurait la possibilité de demander une subvention auprès de la DETR mais il faut que ce projet d'aménagement global incluant la voirie et les abords.

Le Conseil donne pouvoir au Maire pour négocier les projets et pour solliciter les subventions les mieux adaptées à chaque projet.

-Eglise : Tranche conditionnelle (Menuiseries et Peintures) :

M. le Maire informe que pour envisager la réalisation de la tranche conditionnelle concernant la restauration des peintures murales de l'Eglise (menuiserie et peintures) il y aurait lieu de solliciter différentes subventions auprès des organismes suivants : la DRAC, la Région et le Département.

Auprès de la DRAC

		Tranche conditionnelle	
		Total	
			DRAC
TOTAL général HT		360 905,28 €	273 805,91 €
TOTAL général TTC		433 086,33 €	328 567,09 €
Subvention DRAC	40%		109 522,36 €

Le conseil est favorable et valide le plan de financement présenté et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Auprès de la Région

		Tranche conditionnelle	
		Total	
			Région
TOTAL général HT		360 905,28 €	273 805,91 €
TOTAL général TTC		433 086,33 €	328 567,09 €
Région	15%		41 070,89 €

Le conseil est favorable et valide le plan de financement présenté et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Auprès du Département -Plan de relance

		Tranche conditionnelle	
		Total	
			plan de relance
TOTAL général HT		360 905,28 €	360 905,28 €
TOTAL général TTC		433 086,33 €	433 086,33 €
plan de relance	30%		108 271,58 €

Ce projet n'a pas été retenu au niveau du département donc la commune ne peut pas bénéficier de cette subvention.

Auprès du Département -Monuments historiques

	Tranche conditionnelle		
		Total	Département Monuments historiques
TOTAL général HT		360 905,28 €	
TOTAL général TTC		433 086,33 €	
Département patrimoine plafond 15k€	25%		15 000,00 €

Le conseil est favorable et valide le plan de financement présenté et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Pour information le Maire présente le plan de financement global et le reste à charge de la commune.

		Tranche conditionnelle				
		Total	Subventionnable			
			DRAC	Région	plan de relance	Département Monuments historiques
TOTAL générale HT		360 905,28 €	273 805,91 €	273 805,91 €	360 905,28 €	
TOTAL générale TTC		433 086,33 €	328 567,09 €	328 567,09 €	433 086,33 €	
Subvention DRAC	40%		109 522,36 €			
plan de relance	30%				108 271,58 €	
Département patrimoine plafond 15k€	25%					15 000,00 €
Région	15%			41 070,89 €		
FCTVA	16,404%	71 043,482 €				
		71 043,482 €	109 522,36 €	41 070,89 €	108 271,58 €	15 000,00 €

objectif

Total apports subventions	273 864,833 €	288 724,220 €
Taux	75,88%	80,00%
Total apports yc FCTVA	344 908,315 €	359 767,702 €
Reste à charge	88 178,016 €	73 318,629 €
Dons fondation du patrimoine	0,000 €	0,00 €
Reste à charge Après dons	88 178,016 €	73 318,629 €

Objet : Communauté de Communes Mellois en Poitou - Pacte de gouvernance

M. le Maire informe que la loi Engagement et Proximité promulguée le 27 décembre 2019 prévoit l'organisation d'un débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance au sein des conseils communautaires à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux.

Le conseil communautaire de Mellois en Poitou a délibéré le 22 octobre 2020 en faveur de la rédaction et l'élaboration de ce Pacte de Gouvernance.

Le projet de pacte de gouvernance a été envoyé aux communes le 22 janvier 2021.

Il a été présenté lors de la Conférence des Maires du 14 janvier 2021.

Chaque commune est invitée avant le 22 mars 2021 à délibérer pour donner son avis sur le projet de Pacte.

L'enjeu du Pacte de gouvernance est :

- d'identifier les outils permettant de renforcer les dispositifs et de conforter le lien commune communauté.
- d'identifier ces modalités dans le schéma de gouvernance.

Sont notamment évoqués dans le projet de Pacte de gouvernance de Mellois en Poitou :

- La présentation du schéma de gouvernance et la place des communes dans les instances consultatives.
- Les modalités de participations des communes dans la gouvernance
- Les orientations sur le Projet de territoire, le Pacte financier et fiscal et le schéma de mutualisation
- Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;
- Le rôle renforcé de la conférence des maires qui sera destinataire des ordres du jour du prochain conseil communautaire. Le conseil communautaire sera par ailleurs informé des points examinés en conférence des maires.

Le projet de pacte de gouvernance sera soumis au conseil communautaire pour délibération, après avis des conseils municipaux.

Le conseil approuve ce pacte de gouvernance.

- **Rapport CLECT**

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT évalue les charges transférées entre la communauté de communes et ses communes membres. La CLECT établit un rapport qui est ensuite soumis au vote des communes membres de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'abstient.

Objet : Nomination d'un agent communal pour les commissions de sécurité pour la visite des établissements recevant du public

M. le Maire informe que les établissements recevant du public sont soumis à des visites périodiques. La salle des fêtes de Melleran est concernée par cette réglementation et une visite périodique doit être réalisée tous les 5 ans dont une le 12 Mai 2021. La commission de sécurité est composée du SDIS (service incendie), le Maire ou son représentant et d'un employé communal. Il y a lieu de nommer un employé communal en lieu et place de Mme PUAUD Corinne pour assister à cette commission.

M. le Maire propose M. VAUZELLE Mickaël.

Le conseil valide cette proposition.

Objet : Nomination d'un assistant de prévention

M. le Maire informe que la commune doit disposer d'un assistant de prévention qui est chargé d'évaluer les risques et mettre en place d'une politique de prévention des risques et de en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

M. le Maire propose de nommer M. VAUZELLE Mickaël à cette fonction.

Le Conseil valide cette proposition et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Objet : Convention de mise à disposition du Tractopelle

M. le Maire expose qu'afin de faciliter le travail des employés techniques au quotidien et éviter le report de travaux de petite ampleur, il y a nécessité d'avoir recours à l'utilisation d'une

chargeuse pelleteuse. Il nous faudrait faire appel à la location ponctuelle, le coût est important car le transport pour une demi-journée voire une journée de travail n'est pas efficient (le regroupement des interventions n'étant pas satisfaisant pour le bon entretien de la commune).

La société D-INVEST propose une mise à disposition d'une Chargeuse pelleteuse 580SM CASE, sans contrepartie de rémunération mais en établissant une convention pour répondre aux obligations d'assurance et des réglementations d'utilisation pour la commune.

Le Conseil valide cette proposition et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Objet : Droit à la formation des élus

Le Maire informe qu'afin de garantir le bon fonctionnement de l'élu local, la loi N°2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité a instauré un droit à la formation des élus municipaux. Le Maire propose d'inscrire des crédits au budget 2021 pour la formation des élus.

Le Conseil valide cette proposition.

Objet : Terrain Auto Sport

M. le Maire informe qu'il a rencontré Joseph FAUCON, membre de l'association Auto Sport au sujet du devenir du terrain. Etant donné que la commune est déjà propriétaire d'un terrain faisant partie du circuit, ce dernier souhaiterait que les terrains appartenant aux autres propriétaires soient cédés gracieusement à la commune. Ce circuit serait aussi utilisé par l'entreprise « drive session racing » pour faire des stages de pilotage etc.... Pour information des tractations sont en cours.

Objet : Boulangerie

Suite à la fermeture de la boulangerie le Maire et les adjoints ont rencontré des membres de la Communauté de Communes pour présenter plusieurs options : suivant les réponses le conseil sera sollicité. La volonté première de la commune c'est de reprendre sous la tutelle directe de la commune le logement et le local commercial. Des tractations sont en cours.

Objet : Comptes rendus des commissions

Report au prochain conseil

Questions diverses